

## **MG 8 – FORMATION ECONOMIQUE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)**

Depuis 2019, les instances représentatives du personnel ont évoluées. Elles sont désormais regroupées en CSE.

### **Objectifs :**

- ✓ Cerner les différentes attributions et le fonctionnement du comité social et économique (CSE), s'approprier son mandat.
- ✓ Gérer les moyens du CSE.
- ✓ Connaître les droits et obligations des membres.
- ✓ Comprendre les différents documents comptables.
- ✓ Connaître le rôle du CSE en cas de modification de la situation économique de l'entreprise.

### **Programme :**

1. Définir le rôle du CSE.
2. Connaître les conditions de mise en place du CSE.
3. Cerner les attributions et le fonctionnement du CSE.
4. Gérer les moyens du CSE.
5. Comprendre le fonctionnement des consultations et informations au CSE.
6. Connaître le statut du membre du CSE.
7. Connaître l'environnement juridique de l'entreprise.
8. Mettre en œuvre les obligations comptables du CSE.
9. Connaître l'environnement économique, comptable et financier de l'entreprise.
10. Connaître le rôle du CSE en cas de modification de la situation économique de l'entreprise.

### **Méthode pédagogique mobilisée :**

- Apports théoriques et pratiques.
- Échanges interactifs.
- Mises en situations pro-actives et analyses en groupe.

### **Méthode d'évaluation :**

Exercices pratiques – Test de connaissance  
Evaluation en cours de formation

### **Public concerné**

Membres élus titulaires du CSE

### **Pré-requis :**

Aucun

### **Durée de la formation : 35 heures**

5 jours

### **Lieu:**

A définir

### **Délai d'accès à la formation :**

3 semaines avant la date de démarrage  
Selon la planification des sessions sur notre extranet

### **Modalités d'accès :**

Entrées et sorties permanentes

### **Accessibilité PMR : OUI**

Adaptation en fonction du handicap.  
Contacter le référent handicap au : 09.63.68.02.58

### **Certification : NON**

### **Finançable C.P.F. NON**

### **Contact :**

Tel Secrétariat : 04.89.110.114  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h